

Mémento pour l'organisation d'une manifestation avec agrément de la commission régionale nage en eau vive.

Si vous souhaitez organiser une manifestation avec un agrément de la commission régionale NEV, vous devez tout d'abord faire une demande auprès du Président de la CRNEV Normandie avant la fin du mois de Mai de l'année N-1.

Si c'est une manche du championnat de Normandie ou un sélectif national, l'organisation devra se conformer aux différents règlements spécifiques (règlement régional ou règlement national)
Les feuilles de présentation de chaque manche doivent être fournies pour la réunion plénière de la rentrée nationale (septembre).

Si c'est une organisation à caractère mixte (NEV et NAP), il faudra bien distinguer les deux commissions.

Dans le cadre de la NEV, Il faudra faire une inscription spécifique (Voir le formulaire d'inscription réglementaire qui vous sera transmis par la commission régionale NEV ; (En règle générale maintenant il faudra passer par la plateforme le Sportif.com)

Le club organisateur devra également prévoir deux autres possibilités de parcours, en cas d'imprévis sur le parcours initial ne permettant pas la pratique de la descente. Il devra de même réaliser les demandes d'autorisations et les plans de secours

Remplir et adresser à la mairie concernée le document CERFA concernant le stationnement sur un parking communal ou en bordure de route.

Pour les clubs organisant leur manche sur la commune de Louviers, la manche sera portée par le club local.

Dans le cadre de la NAP, il y aura des inscriptions spécifiques (voir avec la commission Nap ou utiliser le sportif.com en différenciant selon le type de compétition)

Veiller à bien faire apparaître les différents règlements (ou y faire référence) dans les présentations des épreuves.

Dans le cadre d'une course mixte (NAP/NEV), il est tout à fait possible d'envisager un départ commun.

Attention, la commission régionale NEV n'est pas là pour financer les manifestations, en effet celles-ci sont à la charge des organisateurs.

(C'est bien l'organisateur qui encaisse les inscriptions, sauf quand la CRNEV est organisatrice)

Inscription des concurrents et de la manche :

Prévoir les carnets Openpass (Ils seront commandés par la CRNEV ou la CRNAP Normandie).

Prévoir des tickets qui seront fournis au moment de la vérification des inscriptions et qui seront demandés au moment de la distribution de la collation.

Une fois les feuilles préparées, les mettre en ligne sur l'outil numérique approprié.

Matériel :

La commission est là pour mettre à disposition des organisateurs du matériel spécifique du type :

- Chronomètres
- Chasubles (nettoyage à charge des organisateurs. A l'issue de la compétition, si les chasubles sont rendues non nettoyées, il sera facturé au club organisateur un nettoyage au tarif pressing)
- des bonnets **ainsi qu'une puce**
- Flammes de départ et d'arrivée
- Banderoles

Moyens humains et encadrement :

Le club organisateur doit s'assurer d'avoir le nombre de bénévoles suffisant pour assurer le secrétariat (3 personnes), **il devra prévoir le nombre de bénévoles nécessaire à l'organisation de sa manche**, à la distribution des boissons chaudes et la sécurité. Seul le chronométrage sera assuré par les juges officiels. Les commissions départementales et régionales seront présentes pour assurer une supervision.

Ne pas oublier la gestion du matériel prêté par la commission « surtout après la compétition ».

Sur les organisations de manifestations nationales, la commission aidera à la mise en place et mettra à disposition des officiels spécifiques.

Pour vous aider, vous pouvez utiliser le guide de l'organisation du Trophée de L'Eure mis en place par le comité d'organisation du Trophée.

Promotion :

Prévoir un bénévole pour assurer la promotion de l'évènement.

Prévoir un petit article pour le journal du coin, pour notre site internet et pour le Président de Commission, ainsi que quelques bonnes photos.